

C9	Entretien de mares	Priorité 2
Objectif stratégique	Maintenir et restaurer une mosaïque d'habitats favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire en dehors de l'espace agricole	
Objectif opérationnel	Maintenir les zones humides.	
Contexte	Au fil du temps, les mares ont tendance à se combler progressivement. La pente de leurs rives se modifie et la végétation spontanée, d'abord aquatique et herbacée, est remplacée par une végétation ligneuse qui tend à se généraliser.	
Espèce concernée	Martin-pêcheur (I),	
Bénéficiaire	Propriétaires ruraux et ayants-droit.	
Descriptif de la mesure	Il s'agit d'assurer la pérennité et la qualité des mares qui sont des milieux favorables à certaines espèces avifaunistiques.	
Montant de l'aide	Contrat financé au coût réel, sur la base d'un devis estimatif et plafonné aux dépenses réelles.	
Eligibilité des parcelles	La mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau et être d'une taille inférieure à 1 000 m ² . Réalisation d'un diagnostic obligatoire Celui-ci devra notamment définir : <ul style="list-style-type: none"> • la localisation de la zone de travaux sur la(les) parcelle(s), • les travaux d'entretien à mettre en œuvre. 	
Mesures type de gestion	A32309R « Entretien de mares »	

Cahier des charges :

Localisation :

Mares situées dans la ZPS.

Engagements non rémunérés :

Respect des périodes d'interdiction des travaux : entre le 16 octobre et le 15 août.
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).

Engagements rémunérés :

Débroussaillage et dégagement des abords.
Faucardage de la végétation aquatique.
Autres travaux d'entretien nécessaires.

Précisions techniques complémentaires :

Calendrier de mise en œuvre :

Le calendrier d'intervention sera défini dans le cadre du diagnostic préalable.

Contrôles :

Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux effectués par le bénéficiaire).
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare (contrôle sur le terrain).
Reportage photographique.
Vérification des factures (dans le cadre de travaux effectués par un prestataire extérieur) ou des pièces de valeur probante équivalente

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

Suivi de l'état des mares.
Suivi des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et patrimonial fréquentant ces milieux.

Sources de financement :

Contrat Natura 2000 : Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie.
Eventuellement collectivités locales et établissements publics.